

Termes de référence pour le recrutement d'un(e) consultant(e) spécialiste en protection sociale en vue d'un renforcement en ressources humaines de la Direction Nationale de la Solidarité dans le cadre du processus de mise en place du Registre Social Unique

Introduction

Le 23 juin 2020, le Président de l'Union des Comores a signé le décret n°20-090/PR, instituant la mise en place d'un Registre Social Unique (RSU) par le Ministère de la santé, de la solidarité, de la protection et de la promotion du Genre. L'article 2 de ce décret définit le RSU comme étant le système d'information gérant les données relatives aux ménages à faible revenu et les groupes vulnérables potentiellement éligibles aux différents programmes de la protection sociale et de lutte contre la pauvreté. Il est l'outil institutionnel de ciblage des Populations à faibles revenus et des groupes vulnérables sur l'ensemble du territoire National. Dans son action d'appui au renforcement du système de la protection sociale, et notamment la mise en place du Registre Social Unique, la Banque mondiale s'est dit disposée à accompagner le Commissariat National à la Solidarité, à la Protection Sociale et à la Promotion du Genre à travers la Direction de la solidarité et de la Protection Sociale dans ce processus. La Banque a organisé des réunions d'échanges avec les partenaires de Madagascar pour tirer profit des de leurs expériences. Des réunions de suivi entre la Banque, le projet PFSS et la Direction de la Solidarité ont été organisées ces derniers mois. Des documents techniques ont été partagés pour servir de support et d'inspiration pour l'avancement du processus et une feuille de route a été produite et partagée. Toutefois, on constate un retard dans l'avancée des activités de la feuille de route. Ceci étant dû en grande partie à l'insuffisance des ressources humaines au niveau du Commissariat en général et à la Direction de la Solidarité en particulier.

Appui du PFSS

L'UGP apporte un appui au niveau technique à la direction de la solidarité afin de parvenir à avancer sur le processus de mise en place du registre Social unique. L'administrateur réseau du PFSS a effectué, au mois de mars 2021, un inventaire de l'état de situation de l'infrastructure informatique existant au niveau du registre logé au Commissariat. Il a été rappelé qu'en avril 2019, un contrat N°CCO/45/D/ANACEP entre l'ANACEP et le cabinet ASTRUM à travers le projet de filets sociaux de sécurité consistait à déployer un système d'informations pour les programmes de filets sociaux et autres programmes de protection sociale (Nutrition, Transfert monétaire, assurance maladie généralisée, assistance aux personnes vivant avec un handicap,...) au sein de la direction nationale de la solidarité et de la protection sociale (DNSPS) de l'Union des Comores. Le rapport de l'administrateur réseau a spécifié les besoins devant permettre de disposer d'une infrastructure matérielle capable d'assurer l'hébergement du Registre Social Unique. En ce qui concerne la mobilisation des acteurs, un appui a été apporté pour l'organisation d'ateliers de sensibilisation, dans les trois îles, sur le Registre Social Unique. Pour avancer dans la mise en place des outils, la Banque mondiale a donné son avis de non objection pour le recrutement d'un consultant chargé d'élaborer **un Arrêté-conjoint de mise en place de la structure de coordination et (ii) du Protocole entre les intervenants du Registre Social Unique de la Protection Sociale en Union des Comores.**

Renforcement des ressources humaines de la Direction Nationale de la Solidarité et de la Protection sociale

Au cours de la dernière mission de supervision de la Banque mondiale, il avait été convenu avec la Direction Nationale de la Protection Sociale de faire une évaluation des ressources humaines et des ressources physiques et outils disponibles pour les perspectives de mise en place du Registre. Ce bilan est nécessaire pour avoir une vue d'ensemble afin de permettre à cette Direction de planifier le renforcement des ressources humaines. D'emblée, l'on sait qu'il n'est pas possible de disposer, dès le début, des ressources humaines suffisantes pour le lancement du registre. Il faudrait bien aller de manière progressive.

Ainsi, il faudrait donc distinguer deux phases. (i) La première est cette phase de mise en place. Des appuis ponctuels existent pour l'élaboration des outils, comme on vient de le souligner. Cependant, il faudrait bien que la Direction dispose d'une personne permanente qui travaille au jour le jour sur le dossier du registre. Ceci permettra de gagner du temps et de palier à l'insuffisance du personnel au sein de la direction. Le projet PFSS pourrait bien **appuyer la Direction Nationale de la Solidarité par le recrutement de ce consultant.**

Eléments de missions du consultant

Le consultant spécialiste en protection sociale travaillera sous la direction et la supervision du Directeur de la solidarité. Il sera chargé de piloter le dossier de mise en place du Registre Social Unique. Il aura comme missions principales :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route et identifier les éventuelles activités supplémentaires ;
- Identifier, anticiper et analyser les éventuels facteurs de blocage de mise en œuvre de la feuille de route, et proposer les solutions y afférentes ;
- Elaborer les termes de références et les notes techniques pour les activités de la feuille de route ;
- Participer à la rédaction des documents techniques en relation avec le registre ;
- Elaborer les rapports et les compte rendus pour les différentes réunions, ateliers ;
- Travailler en collaboration avec les différents acteurs, sous la supervision du Directeur Nationale de la Solidarité et de la Protection Sociale;
- Assurer la coordination et la supervision des activités techniques pour la mise en place du registre
- Participer à l'animation et la facilitation des différentes rencontres et séances d'échanges et de sensibilisation ;
- Participer à l'opérationnalisation de l'**arrêté-conjoint de mise en place de la structure de coordination et du protocole entre les intervenants** ;
- Participer à l'élaboration des termes de références du personnel dédié au RSU suivant l'identification des besoins manifestés ;
- Appuyer la collecte et la compilation des données des bénéficiaires et d'autres données relatives aux programmes de protection sociale ;
- Appuyer la direction de la solidarité et de la protection sociale pour la réalisation d'une évaluation des ressources dont cette direction a besoin pour remplir sa mission ;
- Appuyer la direction de la solidarité et de la protection sociale pour la gestion logistique de la mise en place du registre

Cette proposition d'appui contribuera de manière significative à l'accélération de la mise en œuvre de la feuille de route.

Profil du consultant

Afin d'apporter une valeur ajoutée, le consultant doit disposer de compétences techniques avérées et d'une expérience significative notamment dans le domaine de la protection sociale et spécifiquement dans le cadre de la conception et la gestion du registre social unique. Il doit faire preuve de leadership et de capacité de communication et de mobilisation. Il doit être autonome mais disposer à travailler en équipe pour atteindre les résultats escomptés. Plus spécifiquement, le consultant doit disposer des qualifications suivantes:

- Être diplômé(e) d'un Master II (minimum) en droit, économie, statistiques ou en sciences sociales
- Avoir une expérience professionnelle globale d'au moins 5 ans.
- Avoir au moins 3 ans d'expériences professionnelles dans des travaux et responsabilités dans une administration ou dans une unité de gestion de projets en lien avec la protection sociale non contributive ;
- Avoir au moins 2 ans d'expériences dans la coordination, la mise en œuvre ou le suivi de programmes de développement et/ou humanitaire ;
- Disposer d'une bonne connaissance des questions relatives à la protection sociale, à la lutte contre la pauvreté, à la réduction des inégalités et à la promotion du genre ;
- Avoir des compétences dans le domaine de l'informatique et de la gestion des bases de données
- Avoir des compétences avérées de rédaction et d'expression en français.
- Avoir une excellente qualité interpersonnelle, humaine, morale et de communication orale et écrite et de synthèse.

Livrables :

- Un plan de travail en cohérence avec les termes de références, deux (2) semaines après la signature du contrat ;
- Un rapport mensuel présentant l'état d'avancement du plan de travail ;
- Un rapport trimestriel de performance

Durée du contrat : 6 mois étalés sur 9 mois, renouvelable sur la base d'une évaluation de performance, selon les besoins et selon la disponibilité de financement.